

Serge Maurice Mabiala libéré de « Sans-Famille »

par BIGGIE MALOUANA

Arrêté le 16 septembre 2015 à son domicile par des agents de la Direction générale des recherches (DGR) avant d'être incarcéré à « Sans-Famille », Serge Maurice Mabiala, l'ancien ministre de la Fonction publique, a finalement été libéré.



Serge Maurice Mabiala (archive). © L'Aube

« Sans-Famille », le célèbre pénitencier de Libreville. Selon Sidonie Flore Ouillé, procureur de la République près le Tribunal spécial de lutte contre la délinquance financière et économique jusqu'à la dissolution de cette cour pour vice de forme quant à sa création, Serge Maurice Mabiala était accusé d'avoir détourné à son bénéfice personnel 1,987 milliards de francs CFA dans le cadre d'une procédure de redressement fiscal, alors qu'il était directeur de la Direction des grandes entreprises (DGE), un démembré de la Direction générale des impôts.

Lors de sa première audience, le 21 septembre 2015 au tribunal de Libreville, le mis en cause n'avait pas reconnu les faits qui lui étaient reprochés. Depuis, ses avocats, **Lubin Ntoutoume, Cédric Maguisset, Ruffin Nkoulou et Marie Dosé**, n'ont cessé de clamer que le dossier de l'accusation était vide. « *Le rapport d'une page et demi sur la base duquel M. Mabiala a été confondu n'est pas un audit, et il pourrait facilement être contredit en quelques heures à peine, mais cela n'a pas été fait. Ce qui nous laisse penser que cette affaire n'est pas une affaire judiciaire. De plus, cela apparaît parfaitement clair : on a fait l'économie de la preuve parce qu'il n'y en a pas. Du coup, nous voyons très mal ce dossier arriver à une cour de jugement* », indiquait, le 8 janvier dernier, **M^e Marie Dosé**.

L'affaire a finalement été perçue au sein de l'opinion comme un règlement de comptes, une manœuvre politique. Pour les membres du courant *Héritage et Modernité*, cela ne faisait l'ombre d'aucun doute. Ce courant informel du PDG, le parti au pouvoir, avait « osé » mettre

La grâce présidentielle demandée, le 16 janvier dernier à Libreville, par les élus membres d'*Héritage et Modernité* alors que leur compagnon n'avait ni été jugé ni condamné a-t-elle été entendue ? En tous cas Serge Maurice Mabiala a été libéré, le 15 février 2016 à minuit, de la prison centrale de Libreville où il était incarcéré depuis le 21 septembre 2015.

L'ancien directeur de cabinet adjoint du chef de l'Etat et ancien ministre de la Fonction publique a donc passé un peu plus de 5 mois, 145 jours exactement, à

en cause la gouvernance au sein de ce parti et plus largement du pays. C'est ainsi qu'aux yeux de ses membres, les accusations formulées à l'encontre de Serge Maurice Mabiala auraient pu l'être à l'endroit de n'importe lequel d'entre eux, pour la plupart protégé par le statut de parlementaire. Ce n'est donc pas un hasard si le seul d'entre eux à ne pas jouir de l'immunité parlementaire s'est retrouvé à « *Sans-famille* ».

Vraisemblablement, le pouvoir a amorcé une démarche de détente envers ce courant frondeur : Alexandre Barro Chambrier, son porte-parole, a été confirmé membre du Comité permanent du Bureau politique du PDG et Michel Menga, une autre figure de proue du courant, a été promu au poste de secrétaire général adjoint 2 chargé de la mobilisation avant de marquer son refus de cette nomination. La libération de Serge Maurice Mabiala sonne, dans ce contexte, comme un acte politique, ses avocats ayant, depuis le début, demandé sa liberté provisoire. Ce qui leur avait été refusé malgré les garanties basées sur leur représentativité et celle de la famille.

Selon des sources proches de l'ancien membre du gouvernement, rien ne lui a été signifié, sauf qu'il pouvait regagner son domicile. Il était minuit. ♦